

# Certificat

## Composition vinylique pour profilés de fenêtres en PVC

Référence : Lapeyre 9018 F  
Code : 226

Le CSTB atteste que la composition vinylique citée ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification "composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres en PVC" (QB 34) en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

Cette décision certifie uniquement la composition vinylique. Elle peut être complétée par le certificat de fabrication de composition vinylique délivré pour chaque usine de production.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

**La société GROUPE LAPEYRE**  
**2 rue André Karman**  
**F 93300 AUBERVILLIERS**

le droit d'usage de la marque QB 34, pour la composition vinylique objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



002/226

### Décision n°002/226 du 17 Avril 2019

Cette décision se substitue à la décision d'homologation n°001/226 du 6 Décembre 2005

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

### CARACTERISTIQUES CERTIFIEES DE LA COMPOSITION VINYLIQUE POUR LA FABRICATION DE PROFILS DE FENETRES EN PVC

Avec un niveau d'exigences plus important que la norme NF EN 12608.1 :

Identification (traçabilité matière)

Durabilité : vieillissement artificiel avec confirmation par vieillissement naturel

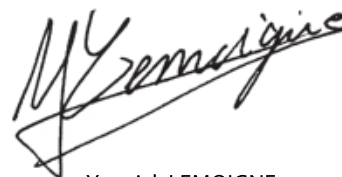
**Ce certificat comporte 1 page.**

**Correspondant :**

Direction baies et vitrages

QB 34@cstb.fr

Pour le CSTB  
Pour le Président



Yannick LEMOIGNE